

DECISION UNILATERALE RELATIVE A LA DEFINITION D'OBJECTIFS D'AMELIORATION DE L'INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES HOMMES DE L'ENTREPRISE BAUDIN CHATEAUNEUF

Après consultation du comité social et économique formulée au cours de la réunion du 30 août 2022 (v. procès verbal annexé à la présente décision), la société BAUDIN CHATEAUNEUF, ci-dénommée l'Entreprise, a décidé ce qui suit :

Article 1 - Préambule

Il est rappelé que la déclaration de l'index égalité professionnelle Femmes-Hommes établie au titre de l'année civile 2021 a été adressée au Ministère du Travail, fin Février 2022, telle que notifiée dans le PV du CSE en date du 29 Mars 2022.

BAUDIN CHATEAUNEUF a obtenu un index global de 79 points sur 100, décliné par indicateur, comme suit :

- 1/ Indicateur écart de rémunération : 29
- 2/ Indicateur écart de taux d'augmentation : 20
- 3/ Indicateur écart de taux de promotion : 15
- 4/ Indicateur retour de congés maternité : 15
- 5/ Indicateur haute rémunération : 0

Dans ce cadre, des objectifs d'amélioration doivent être pris qui devraient permettre de porter notre résultat à au moins 85 points sur 100.

Article 2 – Choix des indicateurs retenus et des objectifs à atteindre

Après analyse des 5 indicateurs à l'aide du tableau joint à la convocation, le nombre de points maximum a été atteint sur les indicateurs 2/, 3/ et 4/ ; les indicateurs 1/ et 5/ doivent, quant à eux, faire l'objet d'objectifs d'amélioration.

- Concernant l'indicateur 1/, il est proposé aux membres présents du CSE de réduire les écarts de rémunération à 5% entre les hommes et les femmes et notamment en agissant sur les rémunérations des femmes Ingénieurs et Cadre des tranches 40 à 49 ans et 50 ans et plus, pour lesquelles l'écart de rémunération est respectivement de 21% et 16,5% en 2021, et sur les écarts de rémunérations des Techniciens et agents de maîtrise entre 30 et 39 ans et de plus 50 ans, qui sont de 7,2% chacun et en faveur des hommes. Si nous y parvenons, nous pouvons obtenir 6 points de plus.

L'entreprise se donne les 3 années à venir pour atteindre cet objectif.

- Concernant l'indicateur 5/, il est proposé en séance d'avoir au moins 2 femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations de l'entreprise, ce qui permettrait d'obtenir 5 points.

L'entreprise se donne également les 3 années à venir pour atteindre cet objectif.

Article 3 – Prise d'effet et durée de la décision

La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2022 pour une durée de 3 ans.

Article 4 – Notification de la décision et affichage

La présente décision sera notifiée à chaque salarié via peopledoc, sera publiée sur notre site internet à compter du 1^{er} septembre 2022 et enfin, sera transmise aux services du Ministère du Travail.

Fait à Châteauneuf sur Loire,
Le 30 août 2022

Pour l'entreprise,
Monsieur Guillaume DRIANT – DRH Groupe



Le 30 Août 2022

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXCEPTIONNELLE DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

EN DATE DU 30 AOUT 2022

Etaient présents :

Mesdames : Marie-Christine PARIS — Aurélie BRICOUT - Catherine FOUCHÉ

Messieurs : Emmanuel GIBAULT – Bruno LEPLUS –

Copies :

Membre titulaire CSE :

Monsieur : Mody DIAWARA – Thierry LEBLANC – André LION – Yves GIRARD

Direction :

Mrs : Damien COLOMBOT – Thierry CROSNIER – Guillaume DRIANT

Entités BC :

BAUDIN CHATEAUNEUF, BAUDIN CHATEAUNEUF GENTILLY, BAUDIN CHATEAUNEUF CHASSIEU, BAUDIN CHATEAUNEUF TOURS, BAUDIN CHATEAUNEUF LE HAVRE, BAUDIN CHATEAUNEUF ALENCON, BAUDIN CHATEAUNEUF AGENCE LANGUEDOC ROUSSILLON, BAUDIN CHATEAUNEUF NANTES, BAUDIN CHATEAUNEUF MARTIGUES, BAUDIN CHATEAUNEUF BORDEAUX.



La séance est ouverte à 08 heures 30

1°) / INFORMATION-CONSULTATION RELATIVE AU PROJET DE DEFINITION D'OBJECTIFS D'AMELIORATION DE L'INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES HOMMES A LA SUITE DE SA DECLARATION DU 1^{ER} MARS 2022.

En préambule, il est rappelé en séance que la déclaration de l'index égalité professionnelle Femmes-Hommes établie au titre de l'année civile 2021 a été adressée au Ministère du Travail, fin Février 2022 (cf. PV du CSE en date du 29.03.2022).

BAUDIN CHATEAUNEUF a obtenu un index global de 79 points sur 100, décliné par indicateur, comme suit :

- 1/ Indicateur écart de rémunération : 29
- 2/ Indicateur écart de taux d'augmentation : 20
- 3/ Indicateur écart de taux de promotion : 15
- 4/ Indicateur retour de congés maternité : 15
- 5/ Indicateur haute rémunération : 0

Dans ce cadre, des objectifs d'amélioration doivent être pris qui devraient permettre de porter notre résultat à au moins 85 points sur 100 puis de publier ces objectifs d'amélioration sur notre site Internet et auprès du Ministère du Travail et ce au plus tard, le 1^{er} Septembre 2022.

Après analyse des 5 indicateurs à l'aide du tableau joint à la convocation, le nombre de points maximum a été atteint sur les indicateurs 2/, 3/ et 4/ ; les indicateurs 1/ et 5/ doivent, quant à eux, faire l'objet d'objectifs d'amélioration.

- Concernant l'indicateur 1/, il est proposé aux membres présents du CSE de réduire les écarts de rémunération à 5% entre les hommes et les femmes et notamment en agissant sur les rémunérations des femmes Ingénieurs et Cadre des tranches 40 à 49 ans et 50 ans et plus, pour lesquelles l'écart de rémunération est respectivement de 21% et 16,5% en 2021, et sur les écarts de rémunérations des Techniciens et agents de maîtrise entre 30 et 39 ans et de plus 50 ans, qui sont de 7,2% chacun et en faveur des hommes. Si nous y parvenons, nous pouvons obtenir 6 points de plus.

Il est proposé en séance de se donner les 3 années à venir pour atteindre cet objectif.

- Concernant l'indicateur 5/, il est proposé en séance d'avoir au moins 2 femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations de l'entreprise, ce qui permettrait d'obtenir 5 points.

Il est proposé en séance de se donner les 3 années à venir pour atteindre cet objectif.



Après échanges entre les parties, les membres du CSE, informés et consultés, rendent un avis favorable à la mise en place d'une décision unilatérale sur le sujet.

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 10 heures.

La Secrétaire du CSE

Aurélie BRICOUT

La Présidente du CSE

Catherine FOUCHÉ